



# Commission des terrains et Installations Sportives

Procès-Verbal n° 5  
Réunion du 27 Juin 2023 en Visio

<b><u>Animateur :</u></b>	M. G. DELORME (CD) puis D. COZETTE
<b><u>Présent(e)s :</u></b>	MM. J.C. VIGNAL – D. COZETTE - D. CORDIER - W. BONNEFOUS
<b><u>Assiste :</u></b>	M. P. ALEXANDRE (membre de la C.R.T.I.S.)
<b><u>Excusé(e)s :</u></b>	MM. KIAMPOUR – F. GUERFI (CD)

---

## **I. Ouverture de la réunion**

G. DELORME accueille M. Patrick ALEXANDRE, membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) qui est le nouveau référent régional des Terrains et Installations sportives de notre District.

Il fait part également que lors de sa réunion du 14 juin 2023, le Comité Directeur a renouvelé tous les membres de la Commission pour la saison 2023/2024 et nommé M. D. COZETTE Animateur de la commission.

M. G. DELORME reste représentant du Comité Directeur à la commission et le référent du Bureau du Comité Directeur de la Commission.

G. DELORME transmet l'animation de la réunion à D. COZETTE



## **II. Présentation du responsable de la C.R.T.I.S.**

L'Animateur présente M. P. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S. M. ALEXANDRE se présente à la commission.

Il précise son intention de travailler et d'aider la commission du 92 pour une collaboration fructueuse.

## **III. Situation des gymnases**

Lors de la saison 2022 2023 la CDTIS a procédé à la visite des gymnase suivants :

- **24 février 2023** : Gymnase PAUL LANGEVIN de Gennevilliers club recevant : GENNEVILLIERS SOCCER
- **7 mars 2023** : Gymnase Jean GODET d'Issy Les Moulinaux, club recevant : ISSY LES MLX FC
- **7 mars 2023** : Gymnase LE COLOMBIER d'Issy les Moulinaux, club recevant : ISSY LES MLX FC
- **16 mars 2023** : Gymnase JULES VERNE de Puteaux, club recevant : PUTEAUX FUTSAL
- **27 mars 2023** : Gymnase Yves BODIN de Garches, club recevant : LE KAMELEON
- **28 mars 2023** : Gymnase REPUBLIQUE de Chatillon, club recevant : CHATILLON FUTSAL
- **4 avril 2023** : Gymnase ST NICOLAS de Issy Les Moulinaux, club recevant: HOMENMEN
- **21 avril 2023** : Gymnase LES POSTILLONS de Sèvres, club recevant : SEVRES FUTSAL
- **15 mai 2023** : Gymnase JEAN JAURES de Bois-Colombes, club recevant : JABC
- **26 juin 2023** : Gymnase des BLAGIS à SCEAUX, club recevant : F.C. SCEAUX

➤ ***Les gymnases homologués par la F.F.F. n'ont pas été visités.***

Après discussion, la commission transmet à la Commission Centrale DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES le dossier du Gymnase PAUL LANGEVIN de Gennevilliers en proposant d'accepter un déroulement des rencontres dans ce gymnase à la condition que cela soit sans accès du public. Ce gymnase n'a pas de tribunes et la largeur entre la ligne de touche et les murs étant trop faibles pour la présence de public.

Tous les autres gymnases possèdent des emplacements suffisant à la pratique.

Un courrier va être envoyé par la Commission aux propriétaires de ces gymnases en leur demandant de renforcer, dans la mesure du possible, l'accès à un vestiaire correct pour les arbitres.

#### **IV. Situation des éclairages**

La compétence de la C.D.T.I.S. s'exerce sur les éclairages classés E6 en vérification et ceux classés E7.

A ce jour, 32 éclairages doivent être vérifiés pour mettre à jour l'homologation en éclairage de ces terrains. Un courrier sera envoyé aux municipalités propriétaires avec copie aux clubs utilisateurs.

#### **V. Visites des installations**

La commission a visité les installations du club des CHEMINOTS de l'OUEST à La GARENNE Colombes, en présence de M. ALEXANDRE, pour établir une liste de travaux minimum à faire pour le déroulement des rencontres dès le début de la saison 2023/2024.

D. COZETTE a accompagné M. ALEXANDRE P. dans une pré-visite du stade Marcel CERDAN à Malakoff qui sera le premier terrain en pelouse hybride du District 92.

#### **VI. Demande de dérogation**

La commission a reçu une demande de dérogation du club de l'Olympique NEUILLY pour pouvoir évoluer sur le stade Monclar en seniors D1.

La commission transmettra sa réponse au Comité Directeur pour sa réunion du 13 septembre 2023.

La commission demande aux clubs ayant besoin d'une dérogation d'en faire la demande au plus tard avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

En cas de demande, la CDTIS se rendra sur les lieux afin de présenter au Comité Directeur un compte rendu des installations.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**L'Animateur  
COZETTE DAVID**